

Création et ville solidaire. État de l'art des dispositifs créatifs

Marie-Haude Caraës, Élodie Jouve, Claire Lemarchand

Cité du design

Avril 2014

Fiche-résumé

L'état de l'art *Création et ville solidaire. État de l'art des dispositifs créatifs* est un outil réflexif qui recense les dispositifs créatifs – dans les pratiques vernaculaires et dans les domaines de l'art contemporain, du design et de l'architecture – faisant acte de solidarité dans les villes contemporaines. Dans celles-ci s'entrecroisent un ensemble de logiques qui peuvent sembler contradictoires. La mobilité, des biens et des personnes, s'intensifie de manière jusqu'alors inconnue, se confond avec la multiplicité des flux, matériels et immatériels, se confronte aux logiques ségrégatives et à une tension entre le local et le global. En optant pour une appréhension de la solidarité basée sur la notion de coopération, l'état de l'art cherche à saisir les dispositifs de coopération supplétifs des protections traditionnelles jugées défaillantes ou insuffisantes par les citoyens. La coopération (et son préalable, la considération d'autrui) devient un nouveau support d'intelligibilité des formes de solidarité qui opère des premiers partages entre ce qui pourrait être considéré comme solidaire et ce qui, *in fine*, ne relève pas de cette relation.

Pour qualifier les formes d'une solidarité ainsi définie, trois schèmes ont été pensés, qui viseraient à défendre, adapter ou inventer des dispositifs de solidarité entre les hommes, les choses et les milieux. Chacun de ces schèmes propose une traduction, par sa mise en forme et par ses intentions, des dispositifs de solidarité qui cohabitent au sein des villes et apportent un éclairage sur ce qu'ils cherchent à atteindre par le concours des citoyens. Ce triptyque idéal-typique des formes de solidarité en ville concerne la solidarité de résistance, celle de résilience et celle de novation. Chacune de ces formes de solidarité ne se réalise pas au détriment des autres, ni selon un principe d'exclusivité. C'est même l'inverse qui se produit, puisque la grande majorité des projets répertoriés fait état de la coprésence de plusieurs formes de solidarité à l'intérieur des dispositifs. C'est la dominance de l'une des formes dans le dispositif qui influe sur le classement.

Dans ces formes de solidarité, les configurations diffèrent. Il peut être question de l'engagement solitaire d'un créateur qui veut interpeller les citoyens. La coopération ici se déplace. Le créateur propose un cadre de réflexion, voire d'action, dans lequel les citoyens peuvent entrer ; la coopération est un implicite de la création. La solidarité, quelle que soit sa forme, peut prendre chair aussi dans des mobilisations ou mouvements citoyens qui suscitent l'engouement de plusieurs centaines de personnes, tout comme elle apparaît dans des coopérations très localisées.

Par la grille de lecture qu'il propose, ce triptyque incite à ce que la solidarité en ville soit pensée non seulement en fonction des domaines qu'elle touche mais aussi de ses motivations, reflétant alors l'état d'esprit des citoyens : résister à l'érosion d'un système de protection ou à l'apparition de nouvelles menaces, s'adapter aux mutations socio-économiques en préservant le système et l'intégrité de chacun ou le transformer signalant ainsi l'apparition de nouvelles pratiques solidaires. Deux notions sont transversales aux trois formes de solidarité ; la coopération d'une part, dont les enjeux sont au cœur de chacun des projets répertoriés et qui laisse apparaître que la solidarité nécessite des co-actants à l'égalité éprouvée par la relation ; d'autre part, et en corrélation, la considération d'autrui demeure un préalable à tous les dispositifs recensés puisqu'elle demande à ce que soit examinés avec attention et respect les co-actants, les parts et les places qui leur sont accordées. La ville solidaire définie comme espace des coopérations devient celle de l'action conjointe des vulnérabilités de chaque citoyen.